



Unité Médico Chirurgicale Ambulatoire

Ce livret précise toutes les étapes d'une hospitalisation en Ambulatoire.



N'oubliez pas de vous organiser afin d'être accompagné(e) pour la sortie de l'unité et la nuit qui suit l'intervention.



Unité Médico Chirurgicale ambulatoire

Secrétariat : 05 58 05 17 75

umca@ch-mt-marsan.fr

L'unité est ouverte du lundi au vendredi de 7h à 19h (hors jours fériés)



Ce livret comprend et indique toutes les informations, les documents et les démarches indispensables à la préparation et au bon déroulement de votre hospitalisation.

Etre bien identifié ...

Présenter une pièce d'identité

Décliner son identité

... c'est la garantie du bon soin au bon patient

Centre Hospitalier de Mont de Marsan
Préparez votre venue au Centre Hospitalier de Mont de Marsan sur : www.ch-mt-marsan.fr



Pourquoi une hospitalisation en ambulatoire ?

PREPARATION DE VOTRE HOSPITALISATION

- La préadmission pour l'hospitalisation
- La consultation d'anesthésie
- L'appel de l'avant-veille

L'HOSPITALISATION EN AMBULATOIRE

- Pour votre sécurité, respectez les règles d'anesthésie
- Votre arrivée dans le service
- Le déroulement de l'intervention

VOTRE SORTIE, VOTRE SUIVI

- Conditions de sortie
- Votre retour à domicile
- Appel du lendemain



**SI VOUS AVEZ LA MOINDRE
INTERROGATION OU QUESTION
CONCERNANT VOTRE INTERVENTION
N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER**

**Equipe soignante :
05 58 05 17 66**



Pourquoi une hospitalisation en ambulatoire ?

Lors de la consultation, le médecin vous a proposé d'effectuer votre intervention dans le cadre d'une prise en charge en Unité Médico Chirurgicale Ambulatoire (UMCA).

Cela signifie que votre hospitalisation durera moins d'une journée.

L'hospitalisation en ambulatoire vous a été proposée par le médecin, le chirurgien et/ou l'anesthésiste uniquement parce que **le type d'intervention, votre état de santé et votre environnement le permettent.**



Autres conditions pour être admissible à une hospitalisation en ambulatoire

- ▶ Etre autonome dans sa vie quotidienne ou résider dans un établissement capable de prendre en charge votre dépendance,
- ▶ Etre accompagné(e) pour le trajet de retour le jour de l'hospitalisation en ambulatoire (par un proche ou par un professionnel des transports que vous aurez choisi, sous réserve de prescription médicale)
- ▶ Etre deux accompagnants pour la sortie en ce qui concerne les enfants.

Selon la nature de l'intervention, il sera soumis à votre signature un document sur lequel vous déclarerez avoir reçu toutes les informations spécifiques à l'acte programmé et être consentant pour la procédure envisagée.

A la suite de cette consultation,

la date de l'intervention et le rendez-vous avec l'anesthésiste sont fixés (selon votre intervention).

Les formalités administratives concernant votre hospitalisation seront à effectuer par vos soins le jour de la consultation de pré-anesthésie.

Si vous ne pouvez être présent à votre rendez-vous merci d'en informer le service.

Pour l'hospitalisation : **05 58 05 17 75**

Pour la consultation d'anesthésie : **05 58 05 17 00**



La pré admission, les formalités administratives :

Vous devez effectuer les formalités administratives nécessaires à votre hospitalisation en Ambulatoire en même temps que celle concernant la consultation de pré-anesthésie.

Elles sont réalisées au bureau des entrées au niveau du hall d'accueil du Centre Hospitalier.

Pensez à vérifier vos coordonnées téléphoniques avec l'agent d'admission. Ce numéro nous est indispensable pour vous joindre.

Cette démarche est essentielle.

Elle permet d'établir tous les documents nécessaires à votre future hospitalisation. Le jour de l'hospitalisation, vous vous rendez directement dans l'unité de Médecine et de Chirurgie Ambulatoire. Cela permet notamment de limiter les retards de prise en charge.

Tout au long de votre prise en charge vous devez vous munir des documents suivants :

- ▶ Votre passeport ambulatoire et les éléments qui le compléteront progressivement
- ▶ Votre carte d'assuré social (carte vitale)
- ▶ Votre attestation de mutuelle
- ▶ Votre pièce d'identité
- ▶ Vos ordonnances des traitements en cours
- ▶ Vos derniers résultats d'examen biologiques et radiologiques.



Munissez-vous de l'ensemble de ces documents pour chaque rendez-vous :

- ▶ La pochette « Passeport Ambulatoire » complète
- ▶ votre carte d'assuré social (carte vitale)
- ▶ votre attestation de mutuelle
- ▶ une pièce d'identité
- ▶ **Les ordonnances de vos traitements en cours**
- ▶ **Vos derniers résultats d'examen biologiques et/ou radiologiques**



La consultation avec l'anesthésiste



Vous trouverez dans cette pochette, le livret d'information sur l'anesthésie.

Lisez-le avant cette consultation !

Vous pourrez demander au médecin anesthésiste de répondre alors, à toutes vos questions.

La consultation d'anesthésie ou pré-anesthésique a pour but d'évaluer le risque anesthésique et opératoire, en fonction des facteurs susceptibles d'interférer avec le déroulement de l'anesthésie (antécédents médico-chirurgico-gynécologiques), des traitements suivis.

Cette consultation permet de vous informer et de répondre à vos questions sur la pratique de l'anesthésie.

Lors de cette consultation, le médecin anesthésiste vous proposera une prise en charge adaptée en fonction de l'acte prévu, il confirmera que les conditions de prise en charge ambulatoire sont réunies.

Pour les mineurs, la présence des parents, d'un tuteur légal ou de son représentant est obligatoire.

L'autorisation parentale en vue de l'intervention devra être signée par les deux parents.

Si vous ne pouvez être présent à votre rendez-vous, merci d'en informer le service même tardivement.

PREPARATION DE VOTRE HOSPITALISATION



Consultation d'anesthésie

05 58 05 17 00

Avant votre consultation de pré-anesthésie, merci **de renseigner le «questionnaire pré-anesthésique»** (document de couleur ivoire présent dans cette pochette). Vous aurez à le remettre au médecin lors de la consultation.

Il est indispensable d'être muni de tous les documents suivants (même anciens) : ordonnances, carte de groupe sanguin, électrocardiogramme, échographie cardiaque, test d'effort, comptes rendus de consultation, résultats de vos dernières analyses (suivi de diabète, créatinine, INR).

Une ordonnance d'antalgique(s) vous sera prescrite. Vous devez vous procurer ces médicaments auprès de votre pharmacie, avant votre hospitalisation en ambulatoire.



L'appel de l'avant-veille

L'avant-veille de votre hospitalisation, une infirmière vous contactera par téléphone afin de vous confirmer l'intervention et de vous donner votre heure d'arrivée.

A cette occasion, elle vous soumettra à un rapide questionnaire, afin de vérifier les conditions d'éligibilité à l'intervention en ambulatoire.

Si vous n'êtes pas joignable à ce moment-là, vous devez impérativement nous appeler entre 12 heures et 19 heures au :

05.58.05.17.66



Pour votre sécurité, respectez les règles d'anesthésie



Si votre examen ou intervention est réalisé sous **anesthésie locale** :

- ▶ Vous êtes autorisé(e) à prendre un repas léger dans les heures qui précèdent le soin
- ▶ Vous êtes autorisé(e) à prendre tout ou partie de votre traitement **en accord avec les médecins**
- ▶ Vous devez prendre une douche le matin de l'intervention à votre domicile. **Lisez le document «hygiène corporelle avant une intervention ou un examen» figurant dans cette pochette !**

Si votre examen ou intervention se fait sous **anesthésie générale** :

- ▶ Ne pas fumer à compter de minuit.
- ▶ Ne pas manger (y compris chewing-gum ou bonbons) 6 heures avant votre arrivée en service.
- ▶ Vous êtes autorisé à boire des liquides clairs (eau, thé, café, jus de fruit sans pulpe) jusqu'à 3 heures avant votre arrivée.
En ce qui concerne l'endoscopie, suivre scrupuleusement la préparation prescrite par le gastro entérologue.
- ▶ Le matin de l'intervention, votre traitement sera donné par l'infirmière du service sur prescription médicale.

Vous devez cependant amener vos médicaments

- ▶ Vous devez obligatoirement **prendre une douche la veille au soir et le matin** avec le produit prescrit par le médecin. **Lisez le document «hygiène corporelle avant une intervention ou un examen» figurant dans cette pochette !**

Si vous venez pour un examen d'endoscopie digestive, suivre scrupuleusement la préparation alimentaire qui vous a été préconisée par le médecin gastro-entérologue.

Le déroulement de votre séjour :

Nous vous invitons à laisser à votre domicile ou à confier à vos accompagnants : bijoux, carte bleue, argent liquide et autres objets de valeur. **En cas de perte ou de vol de valeur, le Centre Hospitalier décline toute responsabilité.**



Votre arrivée dans le service

Rendez-vous directement dans le service

et présenter vous à l'heure indiquée dans l'Unité Médicale et Chirurgicale Ambulatoire.

Dès votre admission, l'équipe soignante vérifiera votre identité, le suivi des recommandations et si votre état de santé n'a pas changé par rapport à l'évaluation initiale avant de poursuivre la procédure.

Pensez à demander, dès votre admission, le bulletin de situation, le certificat de présence parentale et l'arrêt de travail.

Selon la nature de votre prise en charge (chirurgicale ou endoscopique) et selon les disponibilités du service, vous serez installé(e) :

- ▶ soit dans une chambre avec un lit,
- ▶ soit en fauteuil adapté aux actes dont vous pourrez bénéficier.

L'unité comporte des chambres particulières soumises à facturation spécifique ou des hébergements communs en fauteuils.



Munissez-vous de toutes les pièces nécessaires à votre intervention :

- ▶ Votre passeport ambulatoire
- ▶ Vos ordonnances et vos médicaments
- ▶ Vos Examens
- ▶ Votre Consentement d'opération

Pour les mineurs :

- ▶ Les accompagnants doivent être en mesure de présenter le consentement parental signé des deux parents.

Pour l'adulte protégé :

- ▶ Dans le cas où son état le permet, il prend seul les décisions relatives à sa personne.
- ▶ Si, à l'inverse, son état ne lui permet pas de prendre seul une "décision personnelle éclairée", la personne chargée de sa protection l'assistera et signera les autorisations.



Le déroulement de l'intervention

Vous serez amené(e) au bloc opératoire dans votre lit ou dans votre fauteuil selon les cas. Au bloc opératoire, l'équipe et le médecin anesthésiste vous accueilleront avant d'entrer en salle d'opération et vérifieront votre identité.

Avant l'acte d'anesthésie

Le médecin anesthésiste, qui vous suit tout au long de votre séjour, s'assurera de l'exactitude des renseignements composant votre dossier médical et qu'il n'existe pas de changement de votre état de santé susceptible de nuire à la qualité et à la sécurité de l'acte chirurgical et anesthésique.

Après l'intervention

Après l'intervention, vous serez conduit(e) en salle de réveil. Vous y resterez le temps nécessaire à une surveillance optimale avant de regagner votre chambre.

Votre séjour en UMCA après l'intervention :

A votre retour dans l'UMCA, les soins seront centrés :

- ▶ sur le traitement de la douleur dont la prise en charge aura débuté au bloc opératoire,
- ▶ sur votre récupération avant votre sortie.

Votre douleur sera évaluée régulièrement. N'hésitez pas à dialoguer avec l'équipe soignante qui est là pour vous aider sur la base de prescriptions écrites protocolées. La douleur est évaluée dès la salle de réveil selon un score de 0 à 10 ou à l'aide d'une échelle visuelle : réglette présentant un curseur que vous déplacez le long d'une ligne de 10 cm. Les extrémités représentent l'absence de douleur et la douleur maximale.

LES MEDICAMENTS ANTALGIQUES

Ces médicaments n'entraînent pas toujours une absence immédiate et totale de douleur. Ces médicaments sont prescrits en fonction de l'intensité de votre douleur. Ils sont administrés avant votre réveil, pour être efficaces au plus tôt puis relayés, soit en perfusion, soit en forme orale en post opératoire.

Les traitements contre la douleur peuvent dériver de la morphine. Ces médicaments n'induisent pas de dépendance dans la douleur aiguë. Ils peuvent entraîner des nausées et des vomissements qui sont systématiquement prévenus en chirurgie ambulatoire. Si vous avez déjà eu ce genre d'évènement indésirable lors d'interventions précédentes vous devez le signaler à l'anesthésiste.

Les anesthésies locorégionales (permettent de n'endormir qu'une partie de votre corps) et les anesthésies par infiltration, participent efficacement à la prise en charge de la douleur postopératoire. Leur effet est limité dans le temps c'est pourquoi, vous devrez prendre les traitements antalgiques prescrits même en l'absence de douleur.





Conditions de sortie

Votre sortie sera autorisée sous condition que vos constantes de température, de tension, de respiration reviennent à la normale.

En cas de nausées, l'impossibilité de marcher sans aide, de douleurs ou de saignements au niveau du site opératoire une hospitalisation pour la nuit sera préconisée.

La sortie ne peut s'effectuer qu'après la visite du chirurgien ou du médecin spécialiste. Lors de cette visite il vous informera du déroulement de l'intervention effectuée et de ses suites.

Selon votre état de santé, il autorisera ou non votre sortie.

Une ordonnance de sortie ainsi que les documents destinés à votre médecin traitant, votre infirmière, votre kinésithérapeute si nécessaire vous seront remis.

Avant votre sortie vous pouvez patienter dans le salon d'attente en attendant vos accompagnants.

Au besoin, le personnel pourra contacter la personne accompagnante afin de lui préciser l'heure à laquelle elle pourra venir vous chercher et vous raccompagner au domicile.

Vous ne pourrez quitter le service sans votre accompagnant.

Votre retour à domicile

Le soir de l'intervention vous devez :

- ▶ Ne pas conduire de véhicule jusqu'au lendemain matin.
- ▶ Ne pas prendre de décision importante engageant votre responsabilité dans les 24 heures suivant votre intervention.
- ▶ Ne pas entreprendre de voyages et rester à votre domicile ou chez votre accompagnant.

De retour à votre domicile, en cas de doute ou d'inquiétude, vous pouvez nous contacter par téléphone :

Numéros d'urgences :

Anesthésiste de garde : 05 58 05 19 20

SAMU : 15

Appel du lendemain

Si vous avez bénéficié d'une chirurgie et selon sa nature, vous serez contacté(e) par un soignant du service afin de s'assurer de votre état de santé.

A cette occasion, nous vous soumettrons à un rapide questionnaire de satisfaction destiné à améliorer et faire évoluer la qualité nos pratiques.



Le questionnaire de satisfaction

Dans le service, vous trouverez un **questionnaire de satisfaction**. Il est important que vous le complétiez et que vous le remettiez à l'équipe soignante avant votre départ. Vos réponses nous serviront à améliorer la prise en charge dans ce service.

Les étapes de votre parcours :

	OÙ	QUAND
La consultation de chirurgie ou de médecine	Consultations externes	Point de départ de votre parcours d'hospitalisation
PREPARATION DE VOTRE HOSPITALISATION		
La préadmission pour l'hospitalisation	Bureau des entrées	Avant de vous rendre à la consultation d'anesthésie
La consultation d'anesthésie (bordereau de consultation)	Consultations externes	Dans les jours qui précèdent l'intervention
Appel de l'avant-veille	A votre numéro	L'avant-veille dans l'après-midi, le service vous appellera pour préciser votre heure d'entrée
L'HOSPITALISATION EN AMBULATOIRE		
L'hospitalisation dans l'unité de chirurgie ambulatoire	Etage 1, au-dessus du hall d'accueil	Le matin de l'intervention ou en journée
L'acte chirurgical ou endoscopique	Au bloc opératoire	Une à quatre heures après votre admission
Votre sortie de bloc opératoire	De la salle de réveil vers l'UMCA	Une heure en moyenne après votre sortie de salle d'opération
VOTRE SORTIE, VOTRE SUIVI		
Conditions de sortie	Dans l'UMCA dans le « salon de préparation à la sortie »	Dès votre aptitude à la sortie
Votre retour à domicile	Accompagné dans un véhicule personnel	Une à six heures après l'intervention et avant 19h
Appel du lendemain	Chez vous	Dans la journée par l'Infirmière de l'unité